Quelles écoles voulons-nous pour nos enfants?

L'invité

Alain Oulevey
Président
de la SIA Vaud

La Cour des comptes du canton de Vaud a publié son rapport d'audit sur les constructions scolaires. Si l'on peut saluer certaines conclusions, d'autres doivent être dénoncées. Truffé de raccourcis malheureux, mélangeant de manière regrettable mode de passation des marchés, choix constructifs, complexité, durée et mode d'organisation de projet, ce rapport laisse en effet à penser qu'il existe un lien de causalité directe entre le concours d'architecture et le coût des constructions scolaires.

Non, le concours d'architecture n'augmente pas le coût d'un projet: il règle une procédure de passation des marchés, en mettant en compétition la qualité des propositions faites par les concurrents et leur adéquation au programme.

Concevoir et construire une architecture de qualité, fonctionnelle et bon marché n'est ni utopique ni contradictoire avec la notion de concours. Au contraire, le concours peut stimuler la réflexion et offrir au maître de l'ouvrage des propositions variées, souvent innovantes, adaptées aux besoins qu'il a exprimés et au contexte qui lui est propre.

Un concours d'architecture exige donc un travail de réflexion préalable, afin que les propositions que fourniront les concurrents correspondent aux attentes et aux contraintes du maître de l'ouvrage. Cela passe par la définition d'un besoin, sous la forme d'un cahier des charges et d'un programme, ainsi que d'un objectif, notamment financier.

Ce travail, essentiel, doit être mené de manière consciente, avec l'appui de professionnels qualifiés, dès l'élaboration du programme du concours.

A noter par ailleurs que l'évaluation des coûts des différentes solutions proposées peut être faite par un expert extérieur, à la demande du maître de l'ouvrage et avant le choix définitif du jury.

«L'architecture est porteuse de valeurs culturelles et sociales»

Dans le domaine des constructions scolaires, la réflexion doit certes porter sur l'économicité et le respect des normes scolaires. Elle doit également amener à se poser une question fondamentale: quelles écoles voulons-nous construire pour nos enfants? Quels bâtiments voulons-nous intégrer dans notre paysage? La Suisse bénéficie d'une longue tradition architecturale et elle est reconnue pour la qualité de son environnement construit. Les écoles en sont des ouvrages emblématiques et structurants. Elles sont également des lieux de vie qui conditionnent et influencent l'épanouissement de ceux qui les utilisent.

L'architecture est porteuse de valeurs culturelles et sociales, dépassant une réponse satisfaisant aux seuls besoins fonctionnels. Les écoles méritent, comme tout autre bâtiment public, une réponse porteuse de sens, durable et procurant satisfaction à leurs utilisateurs. Face à cette responsabilité, le concours d'architecture reste la procédure la plus adaptée.